



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- CRIQUET-OURCET- MONTAGNE – MME FADDI- AUCHENBAUM- FRASSIN-
MM NUNES- GARDELLE- VIALA – MME BONNASSIEUX – MM DAGUZAN – RAMUSCELLO-
VIALA- RICARD-VERNHES- BAZART-CURETTI- BRESSOLLES-COLOMBIER- AYRAL-MME VALERO-
RABOU- ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK- MM BARBERA-MOULET-GALZIN-THOMAS- GAYRAUD

EXCUSES : MM MOLIERES- LENCOU -BOUTIE- MAZARS-ALBERT

PROCURATION : MM LAROCHE, absent a donné procuration à MM GARDELLE

MM DAGUZAN, absent a donné procuration à MM AYRAL

MM VANDENDRIESSCHE, absent a donné procuration à MME VALERO

N° 2023/ 66

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Tarifs 2023

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Département du Tarn du 27 mars 2023 portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} avril 2023 à l'EHPAD Résidence La Grèze

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé à la majorité (2 contre MM.GARDELLE- LAROCHE) :

- Sur proposition du Président, ADOPTE les tarifs 2023 de l'EHPAD Résidence La Grèze qui s'établissent comme suit :

Prix de journée hébergement au 1^{er} avril 2023 :

Hébergement permanent pour les résidents de 60 ans et plus =	58,24 €
Hébergement permanent pour les résidents de moins de 60 ans=	78,93 €

Hébergement temporaire

= 63,43 €

Tarifs dépendance au 1^{er} avril 2023 :

Dépendance GIR 1 et 2

= 23,97 €

Dépendance GIR 3 et 4

= 15,22 €

Dépendance GIR 5 et 6

= 6,45 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZAK

